



Audit - Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 42 99 66 44

www.bakertilly.fr

LA RUEE VERS L'EAU

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 122 avenue de la Résistance
93340 LE RAINCY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



LA RUEE VERS L'EAU

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 122 avenue de la Résistance
93340 LE RAINCY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aux Adhérents de l'association **LA RUEE VERS L'EAU**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **LA RUEE VERS L'EAU** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note sur le CROD et le CER de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 13 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Brice ROGIR

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	36 702	17 361	19 341	20 644	-1 302	-6.31	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres							
Total I	36 702	17 361	19 341	20 644	-1 302	-6.31	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres						
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
Disponibilités	200 979		200 979	171 095	29 884	17.47	
Charges constatées d'avance (2)							
Total II	200 979		200 979	171 095	29 884	17.47	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	237 681	17 361	220 320	191 739	28 582	14.91	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau	60 118		58 925		1 193	2.02	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		5 274		1 193	4 082	342.29	
Situation nette (sous total)		65 392		60 118	5 274	8.77	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I		65 392		60 118	5 274	8.77	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés	126 861		119 433		7 428	6.22
Total II		126 861		119 433	7 428	6.22	
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
Total III							
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses	70		70			
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	27 039		11 160		15 879	142.29
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	958		958			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance						
Total IV		28 067		12 188	15 879	130.29	
Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		220 320		191 739	28 582	14.91	

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

28 067 12 188

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service						
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation						
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public	683 947		621 048		62 899	10.13
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges						
Utilisations des fonds dédiés	119 433		64 648		54 785	84.74
Autres produits	23		119		-96	-80.80
Total I	803 403		685 814		117 588	17.15
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	664 796		551 391		113 405	20.57
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés			39		-39	-100.00
Salaires et traitements			7 126		-7 126	-100.00
Charges sociales			608		-608	-100.00
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 829		6 177		652	10.56
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés	126 861		119 433		7 428	6.22
Autres charges	1		40		-40	-98.02
Total II	798 487		684 815		113 672	16.60
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	4 916		1 000		3 916	391.80

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change		359		245	114	46.53
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III		359		245	114	46.53
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change		0		52	-52	-99.48
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV		0		52	-52	-99.48
2. Résultat financier (III-IV)		359		193	166	85.93
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		5 274		1 193	4 082	342.29
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI						
4. Résultat exceptionnel (V-VI)						
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		803 762		686 060	117 702	17.16
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		798 487		684 867	113 620	16.59
5. EXCEDENT OU DEFICIT		5 274		1 193	4 082	342.29

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présentation :

La Ruée Vers L'eau est une association loi 1901 qui réalise des actions de solidarité et de bienfaisance auprès de populations vulnérables. Elle opère principalement au Niger dans

des zones reculées où les habitants n'ont pas accès à l'eau potable afin de permettre à ces démunis de consommer sans danger et proche de leurs habitations et leur permettre via les maraîchages la cultivation de fruits et légumes. L'objet social est donc l'autonomie des personnes défavorisées.

À cet effet, La Ruée Vers L'eau met en place des projets tels que le forage de châteaux-d'eau, des maraîchages où les habitants peuvent cultiver la terre, des bassins de pisciculture afin qu'ils puissent subvenir à leur besoin en consommant une partie des récoltes et en vendant l'autre. Enfin, dernièrement la construction d'orphelinat pour permettre une évolution saine des enfants. D'une façon générale, tous les moyens susceptibles de faciliter le développement de l'objet défini.

Enfin, les différentes actions sont toutes financées par nos donateurs.

PREAMBULE :

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 220 320.48 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 803 402.61 Euros et dégageant un excédent de 5 274.34 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Ouverture de l'orphelinat en 2022.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC N°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, sous réserve des dispositions particulières figurant dans le

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

règlement ANC n°2018-06. Le nouveau règlement instaure de nouvelles informations, de nature juridique et financière, destinées à une plus grande transparence financière. Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

INFORMATIONS RELATIVE AU REGIME FISCAL :

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux sur la totalité de son activité.

Missions sociales

Missions sociales réalisées à l'étranger :

La Ruée Vers L'eau participe à plusieurs actions notamment au forage de château d'eau et au maraîchage pour que les plus démunis bénéficient d'eau et de récoltes.

L'association a également participé à la construction d'un orphelinat et à l'équipement en mobilier de ce dernier.

Mission sociale réalisée en France - actions réalisées directement :

En France, La Ruée Vers L'eau ne fait pas d'action directe et physique si ce n'est la récolte de dons.

Faits significatifs relatifs à la générosité du public :

Nous poursuivons de manière active notre stratégie de fidélisation des donateurs par une information de plus en plus spécifique sur leurs intérêts manifestés sur les sujets avec pour objectif de consolider nos donateurs réguliers.

Le stock de la générosité du public d'ouverture au 01/01/2022 permet de présenter aux donateurs le montant des ressources non encore utilisées.

Conformément à la règle définie par le Règlement n°2018-06, le stock de la générosité du public à la clôture du CER de 2022 est de 39 474 €. Il est calculé comme suit :

Ressources issues de l'AGP – Charges issues de l'AGP + ou - Reports à nouveau et résultats issus de l'AGP des exercices antérieurs à 2022)

Ressources et moyens

L'ensemble des ressources de l'exercice 2022 provient de donateurs particuliers. Les missions sociales sont financées en totalité par les ressources issues de l'appel à la générosité du public non affectées de l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Cadre légal de référence

Le CER a été établi conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991, selon les modalités du nouveau règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018.

Règles et méthodes comptables

L'établissement du CER suit les mêmes principes comptables que ceux retenus pour l'élaboration des comptes annuels.

Modalités de répartition du financement des emplois entre les ressources collectées auprès du public et les autres ressources.

Les missions sociales sont financées par les ressources issues de l'appel à la générosité du public (dons et, si besoin, par prélèvement sur le report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice).

LES RESSOURCES

Ressources collectées auprès du public

Les ressources collectées auprès du public sont constituées de dons spontanés, de dons versés suite à nos campagnes d'appel à dons, de prélèvements mensuels pour les parrainages;

Il est à noter que des dons du grand public s'effectuent également à la suite de parutions média liées à l'association.

Formes d'appel à la générosité du public :

L'association dispose d'un système de dons en ligne sur le site de l'association ; Afin de récolter des dons, nous avons un site internet à savoir larueeversleau.com sur lequel les donateurs peuvent faire des dons du montant qu'ils souhaitent. Lors de nos campagnes, nous pouvons être amenés à récolter sur le site de cotizup.com.

Détail des ressources collectées prises dans leur ensemble.

Ressources collectées auprès du public

Elles sont constituées des dons suite à nos appels et publications sur notre base.

Autres ressources

Néant.

Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées

LES EMPLOIS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Modalités d'affectation des coûts du compte de résultat aux emplois de l'exercice Missions sociales réalisées en France

Ces frais regroupent:

Néant.

Les frais de recherche de fonds

Ces frais regroupent :

- Les charges directes liées à l'activité de collecte des dons (le coût des campagnes de communication et d'abonnement aux plateformes de gestion des donateurs)

Les frais de fonctionnement

Ces frais regroupent :

- Les frais de mission/réception non affectés à des missions sociales.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	13 720		3 278
Matériel de transport	17 455		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			2 249
TOTAL	31 176		5 527
TOTAL GENERAL	31 176		5 527

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			16 998	16 998
Matériel de transport			17 455	17 455
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			2 249	2 249
TOTAL			36 702	36 702
TOTAL GENERAL			36 702	36 702

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 700	3 199		7 899
Matériel de transport	5 832	3 492		9 324
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		138		138
TOTAL	10 532	6 829		17 361
TOTAL GENERAL	10 532	6 829		17 361

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	3 199				
Matériel de transport	3 492				
Matériel de bureau informatique mobilier	138				
TOTAL	6 829				
TOTAL GENERAL	6 829				

Tableau de variation des fonds propres - générosité du public

ANC 2018-06 : Art. 432-22

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Report à nouveau	58 925	1 193						60 118
Excédent ou déficit de l'exercice	1 193	-1 193		5 274				5 274
TOTAL	60 118			5 274				65 392

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Ressources liées à la générosité du public	119 433	126 861	119 433			126 861	
PROJET FORAGE MARAICHAGE	66 467	65 143	66 467			65 143	
PROJET ORPHELIN	52 966	61 718	52 966			61 718	
TOTAL	119 433	126 861	119 433			126 861	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	70	70		
Fournisseurs et comptes rattachés	27 039	27 039		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	958	958		
TOTAL	28 067	28 067		

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 200
Dettes fiscales et sociales	39
Total	7 239

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

INFORMATIONS SUR LES REMUNERATIONS DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS BENEVOLES ET SALARIES AINSI QUE LEUR AVANTAGE EN NATURE :

Aucune rémunération n'est versée aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles.

Valorisation des contributions volontaires

La méthode de valorisation du bénévolat consiste à estimer le temps de travail de chaque bénévole et à le multiplier par le coût horaire d'un salarié qui travaille dans le même secteur d'activité.

Guendouz Leila : 1265,63€

Lemhemdi Fathia : 843,75€

Talha Houari: 3375,00€

Debbouza Lakhdar: 5062,50€

Aridj Younes : 2531,25€

Tavus Folrian : 2531,25€

Salah Sofian :1265,63€

Total : 16 875,00€

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N 31/12/2022 12		Exercice N-1 31/12/2021 12	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	684 328	684 328	621 411	621 411
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	683 947	683 947	621 166	621 166
- Dons manuels	683 947	683 947	621 166	621 166
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	381	381	245	245
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	119 433	119 433	64 648	64 648
TOTAL	803 761	803 761	686 059	686 059
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	642 125	642 125	531 876	531 876
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger	642 125	642 125	531 876	531 876
- Actions réalisées par l'organisme	1 260	1 260	1 810	1 810
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	640 865	640 865	530 066	530 066
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	22 672	22 672	27 380	27 380
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	6 829	6 829	6 177	6 177
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	126 861	126 861	119 433	119 433
TOTAL	798 487	798 487	684 866	684 866
EXCEDENT OU DEFICIT	5 274	5 274	1 193	1 193

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N 31/12/2022 12		Exercice N-1 31/12/2021 12	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	16 875		11 812	
Bénévolat	16 875		11 812	
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	16 875		11 812	
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	16 875		11 812	
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger	16 875		11 812	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	16 875		11 812	

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - MISSIONS SOCIALES	642 125		531 876		110 249	20.73
1.1 Réalisées en France						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France						
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme			1 810		-1 810	-100.00
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	642 125		530 066		112 059	21.14
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS						
2.1 Frais d'appel à la générosité du public						
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	22 672		27 380		-4 708	-17.20
TOTAL DES EMPLOIS	664 797		559 256		105 541	18.87
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	6 829		6 177		652	10.56
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	126 861		119 432		7 429	6.22
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	5 274		1 193		4 081	342.08
TOTAL	803 761		686 058		117 703	17.16

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
1.1 Cotisations sans contrepartie						
1.2 Dons, legs et mécénats	683 947		621 166		62 781	10.11
- Dons manuels	683 947		621 166		62 781	10.11
- Legs, donations et assurances-vie						
- Mécénats						
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	381		245		136	55.51
TOTAL DES RESSOURCES	684 328		621 411		62 917	10.12
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	119 433		64 648		54 785	84.74
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE						
TOTAL	803 761		686 059		117 702	17.16

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	39 474		32 104		7 370	22.96
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	5 247		1 193		4 054	339.82
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	1 164		6 177		-5 013	-81.16
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	45 885		39 474		6 411	16.24

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES						
Réalisées en France						
Réalisées à l'étranger						
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS						
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT						
TOTAL						
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE						
(-) Utilisation						
(+) Report						
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE						

Commentaires: